

deur du festival, justifié par la subvention de 15.000 francs. Il ajoute : « Pour ce qui est des 4.000 francs revenant cette année au quartier de la Croix-Houge, je rappelle que lors d'un entretien avec M. le Maire, y a environ 15 jours, et auquel assistait M. Delorme, j'ai demandé à ce dernier, si éventuellement ce quartier ne pouvait abandonner pas cette somme pour le festival, quel échange le comité organiserait sur les emplacements en y fixant la distribution des primes. M. Delorme répondit que pour sa part, il acceptait bien volontiers cette suggestion et qu'il me libérerait ; vous voyez donc qu'il n'était dans son intention de ne pas s'accorder avec les représentants de ce quartier. » Quant à la subvention demandée à M. le Maire le même jour et dont j'attendais toujours la réponse promise, j'insisterai aujourd'hui, pour quelle revienne la suite favorable qu'elle m'aurait procurée. J'ai l'intention de vouloir influencer mes collègues du conseil, mais j'espère qu'aucun ne refusera une subvention destinée à une fête dont tout le petit commerce local est appelé à profiter. » L'incident est donc clos. M. Nys reconnaît qu'il répondit peut-être un peu trop vivement à M. Delorme, lors de la discussion, mais s'il l'a fait, c'est qu'il voulait être fixé sur la mentalité de certains de ses collègues.

**ACCIDENT D'AUTO**  
Hier, vers 9 heures le nommé Vercoeur Jules, 34 ans, demeurant rue de la République, 209, avait été victime d'un accident de voiture. Le véhicule qu'il conduisait se dirigeait vers la gare de la Croix-Houge, et se trouvait en gare au moment où il fut tamponné par un automobile qui suivait le même itinéraire et qui avait voulu le dépasser. Vercoeur fut comprimé entre sa charrette et un autre véhicule en stationnement sur le côté droit de la chaussée. Comme la victime n'est pas en danger de sa vie, elle sera soignée par le médecin de la clinique de la rue de la République. Le conducteur de l'automobile auteur de l'accident, le sieur Ducroix Pierre, 34 ans, demeurant à l'île de la Meurisse, 86, le fit monter dans sa voiture et le conduisit chez le docteur Ledoux, mais ce dernier étant absent il n'a pas été possible de connaître l'état exact du blessé. Une enquête est ouverte au 1er arrondissement.

**UN VOL DE LAPINS**  
M. Maurice Dasonville, 20 ans, aviculteur, demeurant rue du Bénédicteur, a déposé une plainte entre les mains de M. Maréchal commissaire de police du 4e arrondissement, pour vol d'une trentaine de lapins de race. Le montant du vol est de 1.500 francs. Une enquête est ouverte.

**FESTIVAL INTERNATIONAL DES 12, 14 ET 15 AOUT**  
Une réunion du Comité Central, des Commissions des Finances, technique, de la presse et des Présidents et Secrétaires des Comités de quartiers, aura lieu samedi 1er juillet, au « Café du Centre », Place de la République, à 19 h. 30. Questions très importantes à l'ordre du jour.

**AMICALE DES REPASSEURS DE LAINES BRUTES**  
Samedi 1er juillet, à 6 h., réunion mensuelle des repasseurs de laines brutes de Tourcoing-Roubaix et environs au siège habituel, 29 rue de Tournai.

**CONCERT PUBLIC**  
L'Harmonie du Blanc-Seau sous la direction de M. A. Guillaume, donnera demain samedi à 20 heures, un concert public sur la Place du Blanc-Seau. Au programme nous notons : « Alsace », allégo de Andrieu ; « Vercingétorix », ouverture de J. Gaffot ; « Le Secret d'Olivette », fantaisie de Furet ; « Badinage », bluettes, de L. Montagne ; « Symphonie (fantasie et allégo) de Saint-Saëns ; « Caprice », polka pour piston (soliste : A. Leroux) de A. Dumain.

**Faites votre CUISINE au Gaz**  
GRAND CHOIX D'APPAREILS en vente et en location, au Magasin, 2, Rue Carnot. — RAPIDITE, PROPRETE, ECONOMIE.

**SAUVETEURS DU NORD**  
Le Comité directeur de la Société des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais, rappelle à ses membres actifs, protecteurs et honoraires, le banquet qui aura lieu dans la Cour d'honneur de l'Hôtel de Ville.

**JUNESSE DU BLANC-SEAU**  
Le Comité advise les gymnastes que les répétitions reprendront ce soir et qu'on y inscra ceux qui désirent participer à la Fête Concours d'Armentières du 16 juillet prochain.

**HARMONIE MUNICIPALE**  
Ce soir, à 20 heures, répétition générale.

**Autour de Roubaix-Tourcoing**  
WATTRELOS

**LES VICTIMES DE LA GUERRE.** — Le 3 juillet arriveront en gare de Wattrelos les corps des militaires et victimes civiles désignées ci-après : Desbouvrie Georges, brigadier au 24e d'artillerie, exhumé à Dédouchet, la famille habitant 92, rue Pierre Cailleau ; Delroix Florent, soldat au 162e R. I., exhumé à Werwick, sa veuve habitant rue de Metz, 12 ; Her Louis, caporal au 166e R. I., exhumé à Moulbaix, la famille habitant rue de Tourcoing, 173 ; Arvin Maurice, victime civile de la guerre, exhumé à Santerberg, la famille habitant rue de l'Hôpital, 30.

**DANS NOS ECOLES.** — Cette année, élèves ont été reçus à l'examen du certificat d'études primaires, savoir : Garçons. — Ecole du Centre, 17 : de la Baillière, 13 ; du Crémier, 9 ; du Ployez, 2 ; du Tournai, 6. Filles. — Ecole du Centre, 9 ; de la Vierge, 17 ; de Beaulieu, 5 ; du Touquet, 4. Dans sa dernière réunion, le Comité de la Caisse des Ecoles a décidé qu'un voyage à Dunkerque et à Malo-les-Bains serait offert à ces 83 élèves reçus.

**LES CONTRAVENTIONS.** — Pour divagation de chiens, ont été l'objet d'un procès-verbal de police : Ernest Dumeyre, rue des Capucins, 4 ; Sobrier Louis, 21 ; de Vélambre, 30 ; Frédéric Delannoy, rue de l'Espérance, 43 ; Clémence Duchêne, rue Beaurépère, 1.

**A LA PATRIOTE.** — Tous les gymnastes adultes devront être présents à la répétition de vendredi 30 juin, à 19 h. 15. Les vétérans sont également invités à cette répétition.

**ETAT-CIVIL. — Naissance.** — Georges Vasseur, rue de l'Union, 103.

**Publications.** — Deldalie Albert, garçon bouclier et Mélanie Kesteloo, remoise de ménage, à Roubaix. — Charles Dupuis, chauffeur d'auto, et Germaine Verchère, sœurs, à Mouscron.

**Décès.** — Dumont Edmond, 29 ans, manoeuvre de maçon.

**CROIX**  
AU RAVAILLEMENT. — Tous les jours, vente libre. — Café extra, 9,30 le kilo ; cloué, 8,70 ; sucre, 2,70 ; chocolat, 7,70 ; lait, 6 francs ; beurre, 10 francs ; casanade, 2,80 ; macarons, 3 francs ; bonbons, 2 francs ; pain d'épices, 2,50 ; pain, 0,45 ; ardoise noire, 1,50 ; ardoise blanche, 1,20 ; ardoise rouge, 1,20 ; pain d'épices, 3 francs ; fromage de Hollande (vieux), 1,80 la demi-livre ; sardines, 1,40 la boîte ; saumon légal, 0,90 la pièce ; gros-

son savonnées, 0,55 ; petites savonnées, 0,35 ; bougies, 0,70 ; vinaigre blanc, 1 franc ; huile, 4,50 ; vinaigre, 1 franc ; litte ; chaussons nationaux (femmes et enfants), 18 francs ; la paire ; boîtes russes, 22 francs la paire.

**AMICALE DU CENTRE.** — Les membres de l'Association des anciens élèves de l'Ecole du Centre sont invités à assister à la réunion qui aura lieu à l'école le dimanche 2 juillet, à 11 heures précises. Les nouvelles adhésions seront reçues avant la réunion.

**WASQUEHAL**  
**LES ACCIDENTS DU TRAVAIL.** — A la Filature du Nord Jules Vanvildermersch, 13 ans, bachelier, 5 rue de l'Égalité, à Wasquehal, a glissé et a fait une chute dans l'escalier en portant des pièces de machines. Dans sa chute, le jeune ouvrier s'est fait des contusions du coude et de l'épaule gauches nécessitant un repos de 20 jours.

— A la Briqueterie Viret, l'ouvrier Omer Ducloux, 26 ans, a fait une chute à la renverse en tirant sur le balancier d'une presse et a reçu des contusions de la région de l'omoplate droite nécessitant un repos de 15 jours. Docteur Bulin.

**FUNERAILLES DE HERCS.** — Dimanche 3 juillet, à 9 heures du matin, seront célébrées les funérailles du soldat Louis Beauvois, du 1er R. I., Roubaix à Hérisse, dimanche à la même heure seront célébrées les funérailles de M. Dumont Jules, victime civile de la guerre, Roubaix à l'Église.

**LES VICTIMES DE LA GUERRE.** — Samedi prochain arriveront au gare de Croix-Wasquehal les cercueils contenant les restes de nos héros : Georges Théodore et Dumont Jules, victimes civiles de la guerre, décédés en Belgique lors de l'évacuation de 1918.

**LA DUCASSE DU CAPELIEU.** — C'est le dimanche 9 juillet que s'ouvrira la ducasse du Capelieu. La fête commencera le samedi 8 juillet, à 8 heures du matin par un grand retraite aux flambeaux avec le concours de l'Harmonie « La Jeune France ». Le dimanche, dans toutes les rues du quartier du Capelieu, jeux populaires divers, courses à sac, jeu de dés, jeu de tris-madame, courses à pied pour les enfants de moins de 15 ans, course à la corde pour les jeunes filles de moins de 15 ans.

Toute la journée, grand jeu de dés au profit du monument à élever aux enfants de Wasquehal, morts pour la Patrie. A 2 heures et demie, pour tous les amateurs de la commune, grande course cycliste avec plus de 400 francs de prix. La mise sera de 1 franc, au profit du monument. Le lundi 10 juillet, rue Christophe-Colomb, de 3 heures à 6 heures, grand jeu de poule à la poule.

**AUX ASSURES NES EN JUIN.** — L'Administration des Pannes informe les assurés des retraites ouvrières nés en juin, que l'échange de leur carte annuelle aura lieu à domicile dans les premiers jours du mois de juillet. Elle les prie de vouloir bien tenir à la disposition du facteur la carte timbrée arrivée à échéance.

**CULTURE DU LIN.** — Les cultivateurs ayant ensémené du lin peuvent en faire la déclaration à la Mairie le plus tôt possible en vue de percevoir les primes départementales.

**ETAT-CIVIL. — Naissances.** — Jules Vermeir, rue Jean-Bart, 2. Publications de mariage. — Camille Aspel, tisserand, et Germaine Steups, canetière. Décès. — Emilie Wayenberg, 7 jours.

**LYS**  
**MORT SUBITE.** — M. Joseph Dubar, 45 ans, cultivateur, travaillant dans un champ de pommes de terre, lorsqu'il s'affaissa subitement sur le sol. Relevé par des membres de sa famille, tous les soins qui lui furent prodigués restèrent infructueux. Cette mort foudroyante est probablement due à un émacré et à un état de débilité. M. Joseph Dubar était célibataire.

**FATAL CHOC.** — Marie Féollic, 49 ans, nettoyeuse de maisons, à Watrelos, rue d'Estimé, 7, occupée chez Boumyr frères, a buté contre le bûche de son métier et s'est blessée au sein droit ; elle devra cesser le travail durant 3 semaines.

**DUCCASSE.** — Dimanche 9 juillet, aura lieu à Lys la grande fête annuelle. Déjà, de nombreux feux s'allument sur la Place de l'Église et les défilants se préparent à défilier dignement à la ducasse. A cette occasion, deux bals à grand orchestre sont organisés : le dimanche 2 et le lundi 3 juillet, à 8 heures du soir, à la Vieille-Place, l'autre chez M. Vandequin, à la Chapelle Sainte-Anne.

Le mardi 4 aura lieu chez ce dernier un grand bal à sabots doté de nombreux prix. 100 francs de prix aux plus beaux sabots distribués. L'entrée sera de 0,50 centimes. Les temps vont bien se mettre de la partie, cette fête promet plein succès.

**TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES.** — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaire dans la commune de Lys aura lieu :

Le samedi 7 juillet, de 8 h. 30 à 11 h. du matin, à la Mairie de Lys ; le jeudi 6 juillet, de 8 h. 30 à 11 h. du matin, au débit de tabacs Deloof, rue des Bois ; le même jour, de 8 h. 30 à 11 h. du soir, au débit de tabacs Lohier, rue des Bois ; le vendredi 7 juillet, de 8 h. 30 du matin à 11 h., au débit de tabacs Courcible, rue de Leers.

Les débiteurs de boissons acquittent en même temps la licence du 3e trimestre 1922.

**CONSULTATIONS DE NOURRISSONS.** — Cette consultation aura lieu aujourd'hui jeudi 29 juin, 2 heures très précises, à l'Ecole des Garçons. Les nourrices qui présentent leur enfant pour la première fois doivent retirer une carte à la Mairie de Bureau.

**FOREST**  
**CHIFFRE D'AFFAIRES.** — L'impôt sur le chiffre d'affaires sera reçu à la Mairie de 8 h. 30 à 5 heures, le samedi 7 juillet 1922. Les licences, les permis automatiques, les autos, seront reçus un même temps.

**CONSEIL MUNICIPAL.** — Le Conseil Municipal se réunira dimanche prochain 2 juillet, à 8 heures du soir, au Café du Centre, pour la deuxième session ordinaire de l'année.

**LEERS**  
**VOL CHEZ M. LEROY, MAIRE.** — Des malfaiteurs ont pénétré dans la demeure de M. Leroy, maire, et ont fait main basse sur le contenu du tiroir de l'estiminet et diverses valeurs qui se trouvaient dans la cave. Toutes les pièces ont été visitées, mais les malfaiteurs n'ont pu saisir que quelques bijoux. La police, prévenue, a ouvert une enquête.

**VACCINATIONS OBLIGATOIRES.** — Aujourd'hui jeudi, à 14 heures, à la Mairie, M. le docteur Parmentier, procédera gratuitement à la vaccination de tous les enfants non encore vaccinés, ainsi qu'à la vaccination des personnes de 10 à 15 ans et de 20 à 21 ans. La constatation des résultats aura lieu le jeudi 7 juillet, à 14 heures, à la Mairie.

**HALLUIN**  
**POUR LES PALUVERES.** — A l'occasion de la naissance de sa fille Jacqueline, Monsieur Ruckelshausen dit Bergeron, architecte, a fait don d'une somme de 50 francs pour les pauvres de la ville.

**MOUVAUX**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
Vendredi soir à 20 heures, le Conseil Municipal de Mouvaux s'est réuni dans la salle de l'Ecole des Garçons, sous la présidence de M. Duham, maire. 20 conseillers étaient présents.

L'assemblée nomme M. Bouche, secrétaire de séance. Celui-ci donne de suite connaissance à ses collègues d'une lettre de M. Polle, conseiller municipal qui donne sa démission de membre de la commission des cimetières et des travaux, prenant pour motif l'incident de la question de superficie du cimetière.

Le Maire remercie ses conseillers pour l'approbation unanime donnée à son compte administratif.

M. Dierick réclame le nettoyage des caves d'égoût, qui ne sont pas entretenues

par l'entrepreneur. Le Maire lui répond qu'il fera une enquête approfondie à ce sujet.

**LE BUDGET se répartit comme suit :**  
**COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE** (Année 1921) : Recettes 1.634.790 fr. 27 ; Dépenses : 333.387 fr. 11 ; Excédent de recettes : 1.301.403 fr. 16. Le compte du receveur communal est identique à celui-ci.

**BUDGET ADDITIONNEL 1922.** — Recettes : 728.210 fr. 61 ; Dépenses : 191.778 fr. 07 ; Excédent de recettes : 536.431 fr. 54.

**COMPTE ADMINISTRATIF DU PRESIDENT** (Année 1921) : Recettes : 119.343 fr. 83 ; Dépenses : 108.991 fr. 25 ; Excédent recettes : 10.352 fr. 58. Le compte du receveur communal est identique à celui-ci.

**BUDGET ADDITIONNEL 1922.** — Recettes : 20.738 fr. 37 ; Dépenses : 1.220 fr. 60 ; Excédent de recettes : 19.517 fr. 77.

**LE BUDGET PRIMITIF DES HOSPICES** 1922 s'équilibre en recettes et en dépenses à 63.447 francs.

**COMPTE ADMINISTRATIF DU PRESIDENT** (Année 1921) : Recettes : 225.619 fr. 15 ; Dépenses : 213.500 fr. 03 ; Excédent de recettes : 12.119 fr. 12. Compte du receveur identique.

**BUDGET ADDITIONNEL 1922.** — Recettes : 12.503 fr. 12 ; Dépenses : 2.441 fr. 93 ; Excédent de recettes : 10.061 fr. 19.

**BUDGET PRIMITIF 1923** s'équilibre en recettes et en dépenses à 31.495 fr.

L'assemblée procède ensuite à l'examen de crédits divers 1921, qui sont approuvés ; 63.447 francs de crédits de réserve des rôles ; 56 fr. 56 pour entretien des bâtiments communaux.

Le compte rendu des dépenses imprévues 1921 est également approuvé. Le crédit ouvert est de 916 fr. 42. Les dépenses 803 fr. 70.

Vinrent ensuite à l'ordre du jour, les questions suivantes, qui furent adoptées.

Achat du terrain pour le nouveau cimetière ; avis pour le demandeur de la Société « Energie électrique du Nord de la France » ; Vote de crédit pour réfection de l'église St-François ; un avis du conseil pour les grèves de Septembre dernier et l'estimation des dégâts ; et enfin un projet d'avenant pour l'éclairage public et privé.

A huis-clos, l'assemblée a étudié quelques cas d'assistants, aux vieillards, infirmes, incurables, familles nombreuses et femmes en couches.

**DOUAI**  
**Un père laisse déperir ses enfants**

Le nommé Jean Bricout, 24 ans, zingueur, demeurant à Douai, rue des Clariesses, bien que marié et père de trois enfants en bas âge, prétendait vivre en célibataire. Sous prétexte de désaccord avec sa femme, il conservait tous ses gains. Il en résultait dans son ménage un état de misère tel que ses enfants déperissaient à vue d'œil.

Mandé au commissariat voici environ 6 mois Bricout avait promis de verser 30 fr. par semaine pour l'entretien de ses enfants. Il ne s'exécute que rarement. Condamné en justice de payer une pension alimentaire, il cherchait de payer chaque fois que la saisie-arrière produisait son effet.

Décidé à en finir et pour obliger ce mauvais père à accomplir ses devoirs, M. Viellard, commissaire de police, résolu de le surveiller Bricout pour manque de soins et d'aliments à ses enfants.

Accompagné de M. Monnier, médecin légiste, le commissaire alla constater l'état physique des petits Bricout. Les constatations médicales corroborèrent celles de l'enquête. A savoir que par suite de la volonté arrêtée de Bricout de ne plus subvenir aux besoins de ses petits, ceux-ci tournaient au rachitisme et à l'empéme.

Un procès-verbal a donc été dressé à la charge du mauvais père et transmis au parquet. Il est probable qu'une condamnation sévère interviendra, condamnation à laquelle applaudiront les habitants du quartier de la rue des Clariesses.

**Pour faire la fête, il a volé**  
Un jeune employé de commerce, Jules R..., 18 ans, qui depuis quelque temps, se trouvait sans travail souffrait cruellement de se trouver sans argent l'autre jour il rendit visite à l'un de ses camarades dont la mère, Mme Bauduin, tient un magasin de chaussures rue de la Mairie.

R..., qu'on avait laissé seul un moment, ne sut pas résister à la tentation de commettre un vol qui lui paraissait singulièrement facile. Il fouilla un meuble et trouva une cassette dont il s'empara et put se retirer, sans avoir éveillé les soupçons.

Près de l'église des Augustins, il força le coffret dans lequel il trouva une somme de 2000 francs en billets de banque, plus 100 francs en or. Il se débarrassa de la cassette, et le produit de son vol, bien serré dans son portefeuille et alla voir son amie Germaine Dewischer, 25 ans, qui demeure rue de la Blanchisserie.

Il lui confia 1400 francs, céda 70 francs d'or à la mère de la jeune fille, puis se rendit à la ducasse de Sin-le-Noble, où il put faire la fête, largement.

Cependant Mme Bauduin s'était aperçue du vol dont elle avait été victime. Elle avait prévenu la police de sûreté qui s'était mise aussitôt en campagne et n'avait pas tardé à porter les soupçons sur R... Celui-ci d'ailleurs prenait soin de ne pas se montrer. Les policiers qui le recherchaient faillirent le surprendre aux Bains Douaisiens.

Mais le jeune homme averti à temps des recherches dont il était l'objet avait pu fuir, avant leur arrivée. Finalement R... fut rattrapé très tard dans la soirée dans une rue de la ville, et immédiatement arrêté. Il fit des aveux complets.

L'argent confié à la fille Dewischer fut restitué. Une somme de 600 francs a pu être retrouvée après avoir été cachée dans les dépenses que fit R... en divers endroits. L'enquête se poursuit. Le jeune malfaiteur a été déferé au parquet.

**SPORTS et JEUX**  
**HIPPISME**  
**Courses d'Autouil**

**JEUDI 29 JUIN**  
1re Course. — 1. Servadeo (Benoni), 63 fr. ; 2. Le Mage II (G. Mitchell), 17 fr. ; 3. Spring Song (R. Ferré), 6 fr. 25 fr.

2e Course. — 1. Clochon (R. Ferré), 63 fr. ; 2. Nadège (B. Bar), 16 fr. ; 3. Vapourisier (Moreau), 24 fr. 50.

3e Course. — 1. Aech (F. Hervé), 63 fr. ; 2. Jourdan (F. Pellissier), 32 fr. 50 ; 3. Courtes (L. Kinsberger (R. Head), 67 fr. ; 4. Clafout (Duffour), 24 fr. 50.

4e Course. — 1. Héliogabalus (G. Mitchell), 63 fr. ; 2. Caeus II (Lassus), 29 fr.

**chez Descomin, 24, rue Mouvaux, rue du Grand Chemin, à Roubaix, l'équipe, arrivée à l'octroi, 3 fois le circuit.**

Inscriptions (4 fr. 25 y compris le brassard) chez Descomin, 24, rue de Mouvaux. Le prix du tour : 100 fr. ; 100 fr. ; 80 fr. ; 70 fr. ; 60 fr. ; 50 fr. ; 40 fr. ; 30 fr. ; 20 fr. ; 10 fr. ; 5 fr. ; 2 fr. ; 1 fr. ; 0,50 fr. ; 0,25 fr. ; 0,10 fr. ; 0,05 fr. ; 0,02 fr. ; 0,01 fr. ; 0,005 fr. ; 0,002 fr. ; 0,001 fr. ; 0,0005 fr. ; 0,0002 fr. ; 0,0001 fr. ; 0,00005 fr. ; 0,00002 fr. ; 0,00001 fr. ; 0,000005 fr. ; 0,000002 fr. ; 0,000001 fr. ; 0,0000005 fr. ; 0,0000002 fr. ; 0,0000001 fr. ; 0,00000005 fr. ; 0,00000002 fr. ; 0,00000001 fr. ; 0,000000005 fr. ; 0,000000002 fr. ; 0,000000001 fr. ; 0,0000000005 fr. ; 0,0000000002 fr. ; 0,0000000001 fr. ; 0,00000000005 fr. ; 0,00000000002 fr. ; 0,00000000001 fr. ; 0,000000000005 fr. ; 0,000000000002 fr. ; 0,000000000001 fr. ; 0,0000000000005 fr. ; 0,0000000000002 fr. ; 0,0000000000001 fr. ; 0,00000000000005 fr. ; 0,00000000000002 fr. ; 0,00000000000001 fr. ; 0,000000000000005 fr. ; 0,000000000000002 fr. ; 0,000000000000001 fr. ; 0,0000000000000005 fr. ; 0,0000000000000002 fr. ; 0,0000000000000001 fr. ; 0,00000000000000005 fr. ; 0,00000000000000002 fr. ; 0,00000000000000001 fr. ; 0,000000000000000005 fr. ; 0,000000000000000002 fr. ; 0,000000000000000001 fr. ; 0,0000000000000000005 fr. ; 0,0000000000000000002 fr. ; 0,0000000000000000001 fr. ; 0,00000000000000000005 fr. ; 0,00000000000000000002 fr. ; 0,00000000000000000001 fr. ; 0,000000000000000000005 fr. ; 0,000000000000000000002 fr. ; 0,000000000000000000001 fr. ; 0,0000000000000000000005 fr. ; 0,0000000000000000000002 fr. ; 0,0000000000000000000001 fr. ; 0,00000000000000000000005 fr. ; 0,00000000000000000000002 fr. ; 0,00000000000000000000001 fr. ; 0,000000000000000000000005 fr. ; 0,000000000000000000000002 fr. ; 0,000000000000000000000001 fr. ; 0,0000000000000000000000005 fr. ; 0,0000000000000000000000002 fr. ; 0,0000000000000000000000001 fr. ; 0,00000000000000000000000005 fr. ; 0,00000000000000000000000002 fr. ; 0,00000000000000000000000001 fr. ; 0,000000000000000000000000005 fr. ; 0,000000000000000000000000002 fr. ; 0,000000000000000000000000001 fr. ; 0,0000000000000000000000000005 fr. ; 0,0000000000000000000000000002 fr. ; 0,0000000000000000000000000001 fr. ; 0,00000000000000000000000000005 fr. ; 0,00000000000000000000000000002 fr. ; 0,00000000000000000000000000001 fr. ; 0,000000000000000000000000000005 fr. ; 0,000000000000000000000000000002 fr. ; 0,000000000000000000000000000001 fr. ; 0,0000000000000000000000000000005 fr. ; 0,0000000000000000000000000000002 fr. ; 0,0000000000000000000000000000001 fr. ; 0,00000000000000000000000000000005 fr. ; 0,00000000000000000000000000000002 fr. ; 0,00000000000000000000000000000001 fr. ; 0,000000000000000000000000000000005 fr. ; 0,000000000000000000000000000000002 fr. ; 0,000000000000000000000000000000001 fr. ; 0,0000000000000000000000000000000005 fr. ; 0,0000000000000000000000000000000002 fr. ; 0,0000000000000000000000000000000001 fr. ; 0,00000000000000000000000000000000005 fr. ; 0,00000000000000000000000000000000002 fr. ; 0,00000000000000000000000000000000001 fr. ; 0,000000000000000000000000000000000005 fr. ; 0,000000000000000000000000000000000002 fr. ; 0,000000000000000000000000000000000001 fr. ; 0,0000000000000000000000000000000000005 fr. ; 0,0000000000000000000000000000000000002 fr. ; 0,0000000000000000000000000000000000001 fr. ; 0,00000000000000000000000000000000000005 fr. ; 0,00000000000000000000000000000000000002 fr. ; 0,00000000000000000000000000000000000001 fr. ; 0,000000000000000000000000000000000000005 fr. ; 0,000000000000000000000000000000000000002 fr. ; 0,000000000000000000000000000000000000001 fr. ; 0,0000000000000000000000000000000000000005 fr. ; 0,0000000000000000000000000000000000000002 fr. ; 0,0000000000000000000000000000000000000001 fr. ; 0,005 fr. ; 0,002 fr. ; 0,001 fr. ; 0,0005 fr. ; 0,0002 fr. ; 0,0001 fr. ; 0,0000000